

PROGRAMME DE FORMATION

Autorisation de conduite — Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (sans CACES®)

AUTORISATION_CONDUITE

GERBEURS_ACCOMPAGNANT

INFORMATIONS CLÉS

Durée totale	14h (7h théorie + 7h pratique)
Effectif	1 à 8 stagiaires
Public visé	Salariés affectés à la conduite occasionnelle de gerbeurs à conducteur accompagnant et pour lesquels l'employeur fait le choix d'une formation interne sans passage du CACES® (usage strictement interne, équipement non loué). Petites entreprises, ateliers, commerces, sites industriels avec gerbeur en libre-service, agents polyvalents amenés à déplacer des palettes ponctuellement.
Prérequis	Avoir 18 ans révolus (ou \geq 16 ans sous autorisation de l'inspection du travail). Aptitude médicale à la conduite des chariots de manutention. Savoir lire, écrire et comprendre le français. Marche soutenue exigée. Aucune expérience préalable obligatoire. Chaque stagiaire doit se présenter avec ses E-P-I (chaussure de sécurité- gants - casque - vêtement de travail)
Accessibilité PSH	Formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Référent handicap à votre disposition pour étudier les adaptations nécessaires (matériel, durée, support, accompagnement). Nous contacter en amont de la session pour préparer l'accueil.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre la réglementation (R.4323-55/56, arrêté du 2/12/1998) et le rôle de l'autorisation de conduite (sans CACES®)
- Identifier les caractéristiques techniques du gerbeur (timon, mât, plaque de charge) et ses limites d'emploi
- Évaluer les risques spécifiques à la conduite (écrasement, renversement, chute de charge) et les mesures de prévention
- Effectuer la prise de poste, les vérifications visuelles et le contrôle du gerbeur et de son environnement
- Manœuvrer le gerbeur en marche accompagnée en sécurité (timon, distances piétonnes, freinage, stationnement)
- Réaliser le gerbage / dégerbage en casier à différentes hauteurs en respectant la stabilité de la charge
- Réussir l'évaluation interne en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur

PROGRAMME DÉTAILLÉ

► PROGRAMME THÉORIQUE (7H)

1. Cadre réglementaire et responsabilités
 - Articles R.4323-55 et R.4323-56 du Code du travail
 - Arrêté du 2 décembre 1998, circulaire DRT 99/7
 - Différence entre CACES® R.485 et autorisation de conduite
 - Rôles : employeur, conducteur, chef d'équipe
 - Devoir d'alerte, droit de retrait, autorisation retirable

2. Technologie des gerbeurs à conducteur accompagnant
 - Terminologie : timon, capot, mât simplex / duplex / triplex, tablier
 - Caractéristiques : capacité nominale, hauteur de levée, centre de gravité
 - Source d'énergie batteries (plomb, lithium), charge, hydrogène
 - Dispositifs de sécurité : timon homme-mort, inversion automatique, frein
 - Documents : notice, VGP, certificat de conformité

3. Catégorie(s) ciblée(s) et stabilité
 - Cat. 1 : $1,20\text{ m} < h \leq 2,50\text{ m}$ — Cat. 2 : $h > 2,50\text{ m}$
 - Plaque de charge et abaques, triangle de sustentation

- Limites d'emploi : sol, dévers, vent, hauteur

4. Règles de circulation et environnement
 - Plan de circulation interne, signalisation, marquage au sol
 - Sécurité piétonne, intersections, allées étroites, quais

5. Risques et conduite à tenir
 - Écrasement (talon, capot, piéton), chute de charge
 - Renversement (vitesse, dévers, hauteur), batteries (hydrogène)
 - Conduite à tenir en cas d'incident (panne, fuite, incendie)
 - EPI, posture, gestes répétitifs
 - Conduite à tenir lors d'un accident (protéger-examiner-alerter-accueillir)

6. Évaluation théorique interne
 - QCM de validation des connaissances
 - Score minimum recommandé : 70 %

► PROGRAMME PRATIQUE (7H)

- A. Prise de poste et vérifications
 - Exploitation des documents (notice, VGP, certificat conformité)
 - Vérifications visuelles : organe de levage, chaînes, fourches, roues
 - Test des dispositifs de sécurité (timon homme-mort, inversion, freinage)
 - Mise en route, tableau de bord, niveau de charge batterie
 - Contrôle de l'aire d'évolution (sol, piétons, obstacles)

- B. Conduite et manœuvres en marche accompagnée (cœur du temps pratique)
 - Prise en main du timon — directions, vitesses, inversion
 - Marche avant / arrière, à vide ou en charge
 - Position correcte du conducteur (à côté, jamais devant le gerbeur)
 - Manœuvres en espace contraint, passages, intersections, virages
 - Distances de sécurité piétonne, angles morts

- Stationnement et arrêt en sécurité (mât baissé, frein engagé)

- C. Opérations spécifiques de la catégorie
 - Prise / dépose de palette au sol et en hauteur
 - Gerbage / dégerbage en casier (1 à 3 niveaux selon catégorie)
 - Préparation de commande en hauteur (cat. 2)
 - Chargement / déchargement d'un camion sur quai
 - Adaptation du parcours aux risques de la zone d'évolution

- D. Évaluation pratique interne
 - Mise en situation complète observée et notée par le formateur
 - Attestation de réussite remise à l'employeur
 - Délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite (validité conseillée 3 ans, à définir par l'employeur, retirable à tout moment)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

Méthodes	Formation présentielle. Alternance d'apports théoriques (diaporama, vidéos INRS, retours d'expérience, photos d'accidents) et de mises en situation pratiques sur gerbeur(s) de la (des) catégorie(s) ciblée(s). Études de cas, exercices individuels, manipulation du timon et des organes de service, manœuvres de gerbage / dégerbage en casier. Support stagiaire remis en début de session. Effectif réduit pour maximiser le temps machine de chaque stagiaire.
Évaluation	Épreuves théoriques par QCM 40 questions ($\geq 70\%$) et épreuves pratiques sur gerbeur représentatif de chaque catégorie ciblée ($\geq 70\%$ du test SF FORMATION). Pour l'autorisation de conduite (sans CACES®), évaluation interne par le formateur et délivrance d'une attestation de réussite à l'employeur.

Sanction	En cas de réussite : délivrance de l'attestation de formation correspondant au niveau visé. Attestation de fin de formation remise à tous les participants.
-----------------	--

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, paperboard, table d'étude). Aire d'évolution dégagée, plane, stabilisée et balisée, conforme à l'annexe 4 R.485. Gerbeur(s) représentatif(s) de la (des) catégorie(s) concernée(s), avec notice d'instructions, rapport de VGP en cours de validité et certificat de conformité. EPI obligatoire : chaussures de sécurité, gants, gilet haute visibilité. Casier de gerbage à plusieurs niveaux, palettes étalonnées, plots et balisage, charges représentatives, station de charge batterie.

PROFIL DU FORMATEUR / TESTEUR

Personnel qualifié dans la formation et l'évaluation des formations techniques de conduite d'équipements

MODALITÉS D'ACCÈS ET TARIFICATION

Délai d'accès	Inscription possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session, sous réserve de places disponibles. Délai standard 1 à 3 semaines entre la demande et la mise en formation, le temps de constituer le groupe et de réserver le gerbeur représentatif.
Tarif / financement	Tarif disponible sur devis. Cette formation peut être prise en charge par les OPCO (Opérateurs de Compétences) dans le cadre du plan de développement des compétences sous réserve de certification Qualiopi / nous consulter. Nous contacter pour tout renseignement : contact@acaforma.com — 06 58 78 80 53.

SUIVI POST-FORMATION

À l'issue : remise des résultats théoriques/pratiques, de l'attestation de formation. Transmission à l'employeur d'une fiche d'aide à la délivrance de l'autorisation de conduite. Suivi post-formation à 3 mois (mesure de transfert en situation de travail) et 12 mois (impact mesuré sur la sécurité). Recyclage conseiller tous les 5 ans.

INDICATEURS QUALITÉ — RÉUSSITE ET SATISFACTION

Organisme récemment créé : cette formation n'a pas encore d'historique de sessions. Les taux de réussite et de satisfaction seront publiés sur <https://sfformation.fr> dès la réalisation des premières sessions (mise à jour au minimum mensuelle).